

STAGE RETRAITES



TOUS CONCERNÉS

STAGE DU SE-UNSA SUR LES RETRAITES

Ce qui va changer !

Quelles conséquences pour votre pension ?

LE MARDI 13 NOVEMBRE 2018

À L'ESPÉ à LAON

Ce stage est ouvert à tous, adhérents et non adhérents. La formation syndicale est un droit. Chaque fonctionnaire stagiaire ou titulaire peut demander un congé pour suivre des actions de formation syndicale dans la limite de 12 jours par an.

Les demandes de congé doivent être transmises au moins 30 jours avant le début du stage.

La demande de congé doit parvenir à votre IEN **avant le 13 octobre 2018**

se-unsa.org

Ma retraite

**je la
prépare !**

toutes les infos sur notre site
(modèle de demande de congé,
inscriptions auprès du SE-Unsa)

<http://sections.se-unsa.org/02>



Utile avant tout !

